

Procès-verbal de séance

Séance du 11 Décembre 2023

L' an 2023 et le 11 Décembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de ROBLET Bernard, Maire.

Présents : M. ROBLET Bernard, Maire, Mmes : FEUGEY Régine, VAN DE ROSIEREN Isabelle, MM : DÉON Julian, GORNEAU Fabrice, GUENARD André-Paul, GYE-JACQUOT Rodolphe, HOTTE Thierry et MARCHAL Yves (arrivé en retard)

Excusée ayant donné procuration : Mme DEVILLE Laurence à Mme VAN DE ROSIEREN Isabelle

Absente : Mme MOUSSUT Cécilia

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Le Maire remercie les membres de leur présence et leur demande ensuite s'ils ont bien tous été destinataires du compte-rendu de la séance précédente et s'ils ont des observations à faire, aucune remarque n'est faite. Le Maire fait donc procéder à l'approbation du précédent compte-rendu qui est adopté, à l'unanimité.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 04/12/2023

Date d'affichage : 04/12/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de l'Aube
le : 18/12/2023

et publication ou notification
du : 18/12/2023

A été nommé(e) secrétaire : Mme VAN DE ROSIEREN Isabelle

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

2023-36 : AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 : ACCEPTÉE

2023-37 : RECENSEMENT 2024 : INDEMNISATION AGENT RECENSEUR ET COORDONNATRICE COMMUNALE - ACCEPTÉE

réf : 2023-36 : AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi 2012-1510 stipulant que le Conseil Municipal doit autoriser le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2023 avant le vote du Budget Primitif 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024, à hauteur de ce qui est prévu par la loi dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, soit 406 700 € €, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le budget étant voté par chapitre, ces 406 700 € se répartissent ainsi :

- Budget 2023 : chap. 21 : crédits ouverts : 396 700 € : ¼ des crédits ouverts soit 99 175 €,
- Budget 2023 : chap. 23 : crédits ouverts : 10 000 € : ¼ des crédits ouverts soit 2 500 €,

Ces crédits seront repris dans le cadre du vote du Budget Primitif 2024.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2023-37 : RECENSEMENT 2024 : INDEMNISATION AGENT RECENSEUR ET COORDONNATRICE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population doit se dérouler du 18 janvier au 14 février 2024. L'agent recenseur recruté est M. Gérard ROOS et la coordinatrice communale Mme Élodie HILPIPRE, la secrétaire de Mairie. Lors du dernier recensement qui a été réalisé en 2018, l'agent recenseur avait touché 700€ brut et la coordinatrice une indemnité de 300 €. Monsieur le Maire propose de reconduire les mêmes montants.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de verser 700 € brut à l'agent recenseur et 300 € d'indemnité à la coordinatrice communale.

CHARGE Monsieur le Maire d'établir le contrat et l'arrêté relatifs à ces attributions et missions.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Informations et questions diverses:

* Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle : ce point avait été inscrit à l'ordre du jour mais il n'a pas besoin d'être soumis au vote. En effet, le CST du Centre de Gestion a émis un accord de principe pour les communes qui ont voté le taux maximum.

* Devis grange : monsieur le Maire détaille un devis pour des travaux complémentaires sur la halle polyvalente concernant le lot 3 (charpente). ceux-ci, d'un montant de 3 296.70 €, concernant la greffe de l'entrait de la demi ferme, la fourniture et pose d'une console en chêne en remplacement d'une console défectueuse et de sablière sur le versant NORD OUEST. Des travaux de moins value, à hauteur de - 445.55 € apparaissent également. Au total, le devis complémentaire s'élève donc à 3 421.38 € TTC (2 851.15 € HT). Les travaux avancent bien. Monsieur Yves MARCHAL arrive, monsieur le Maire lui fait donc un récapitulatif des décisions prises avant son arrivée.

* Passage du Tour de France : les cyclistes passeront par Thennelières. Tout d'abord le matin en venant de Troyes et en allant à Laubressel puis le soir en revenant de Ruvigny pour rejoindre Troyes. A l'occasion du passage en fin de journée qui se fera sur la RD619 vers le rond-point de l'autoroute, la route sera barrée.

* Illuminations : Elles sont toutes installées, cela fait joli avec de belles décorations. La question se pose afin de savoir si celles du sapin seront retirées (très hautes).

Séance levée à : 20:15

En mairie, le 18/12/2023
Le Maire
Bernard ROBLET

